

PROJET CITOYENNETE

3 classes de 4ème travailleront toute l'année sur le thème de la citoyenneté. Le principe est simple. Chaque classe participera au long de l'année à des défis et engrangera ou perdra des points. Le classement est matérialisé par des bouteilles plus ou moins emplies de sable et visibles dans le bureau des surveillants.

Les défis proposés :

- 1) Chaque 4ème choisit collectivement une personnalité, invente une devise et crée un drapeau ou un blason représentant la classe.
- 2) Une association intervient pour évoquer un thème (droits et justice, lutte contre les discriminations, prévention des violences). Chaque classe réalise une exposition compte-rendu qui sera présentée lors de la semaine santé-citoyenneté (27 au 31 janvier)
- 3) Les élèves choisissent et soutiennent une action de solidarité inspirée par une association (pour exemples : collecte de fournitures pour un pays défavorisé, épicerie sociale de SOA...)
- 4) Mise en place de conseils de médiation qui doivent aider à réguler et à gérer les conflits au sein de la classe et de l'établissement.
- 5) Pendant l'ensemble des cours, chaque classe obtiendra des points en remportant un défi portant sur chaque matière enseignée.

La classe victorieuse bénéficiera d'une sortie à la mer en fin d'année.



PROJET : EDUCATION AUX MEDIAS ET à la CRITIQUE de SPECTACLES VIVANTS en 3^{ème} 2

En partenariat avec le service culturel municipal, M. Jousse, professeur de Technologie, et Mme Santos, professeur de français, mènent un travail sur la notion de critique artistique et littéraire. Les élèves assisteront à 4 spectacles vivants hors temps scolaire à « L'Imprévu » :



- 1) Ali au pays des merveilles
- 3) J'ai vingt ans, ce qui m'attend...

- 2) Samedi, la Révolution
- 4) A portée de crachats

A la suite du 1^{er} spectacle, un groupe d'élèves a pu rencontrer et interviewer l'artiste pendant que leurs camarades réalisaient un micro trottoir auprès des spectateurs. Un journaliste interviendra auprès de la classe cette année afin de les accompagner dans ce projet.

ELECTION des DELEGUES de CLASSE

Durant l'heure de vie de classe, le professeur principal de chaque classe a expliqué aux élèves le rôle et l'importance des délégués de classe ainsi que le déroulement d'une élection.

Sous la houlette de M. Belch Esquina (Conseiller Principal d'Éducation), les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} ont participé pour la première fois à des élections grandeur nature : présentation des professions de foi par les candidats devant la classe, cartes d'électeur et bulletins de vote, isoloir, urne, émargement d'une liste électorale, dépouillement... Une élection des délégués pour laquelle tout a été mis en œuvre pour que cet acte citoyen soit pris au sérieux.

Retrouvez article et photos sur

<http://www.clg-leparc-st-ouen.ac-versailles.fr/spip.php?article769>

PROJET : DANSE en 3^{ème} 4

Fort du succès et de l'enthousiasme de l'an passé, le projet danse a été reconduit avec la participation d'un chorégraphe dans les deux collèges et dans plusieurs écoles de la commune, .

Au collège le Parc, ce projet, mené par Ms. Jousse et Mardon, concerne la classe de 3^{ème} 4 qui travaillera en binôme avec les élèves de CM2 de l'école Prévert.

Une représentation du spectacle aura lieu à l'Imprévu les 2 et 3 juin.

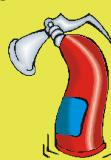


DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 NOVEMBRE

Nous vous informons des tarifs qui seront exigés auprès des familles en cas de dégradation ou de perte de matériel :

Vaisselle cassée...

- verre : 0,5 €
- assiette : 1 €
- bol : 1 €
- coupelle : 1 €
- ramequin : 1 €



Matériel perdu ou dégradé...

- manuel scolaire dégradé : 9 €
- manuel scolaire perdu : 17 €
- livre du CDI perdu : 10 €
- remplacement du carnet de liaison : 8 €
- extincteur vidé ou percuté : 60 €



Discutez-en avec vos enfants !

TARIFS RESTAURATION : INFOS

Lors du dernier Conseil d'Administration, Mme Piccirilli, Gestionnaire, précise que sur le prix d'un repas facturé aux familles :

- 35 % sont reversés au Conseil Général pour les charges du personnel de restauration ;
- 11 % sont reversés pour les frais de fonctionnement.

Il reste donc 1,90 € pour confectionner un repas.

